



**UIB**

الإتحاد الدولي للبنوك  
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES



**Monsieur Mohamed Mondher Ghazali**  
**Directeur Général**  
**Union Internationale de Banques (UIB)**  
**65, Avenue Habib Bourguiba**  
**1001 Tunis- Tunisie**

**H.E. António Guterres**  
**Secrétaire Général**  
**Nations Unies**  
**New York, NY 10017**  
**USA**

Tunis, le 16/01/2020

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que l'Union Internationale de Banques (UIB)- Groupe Société Générale soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence.

Egalement, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable. L'Union Internationale de Banques (UIB)- Groupe Société Générale fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes et dans le soutien de tout groupe de travail spécialisé créé par le UN Global Compact que notre entreprise peut rejoindre à une date ultérieure.



# UIB

الإتحاد الدولي للبنوك  
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES



Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre) ;
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption ;
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

M. Mohamed Ghazali



الإتحاد الدولي للبنوك  
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES  
Le Directeur Général  
Mohamed Mondher GHAZALI